



DIRECTION DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET JURIDIQUES  
SERVICE DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES

## CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 9 JUILLET 2021

### COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE

(Article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Nombre de conseillers élus.....	: 33
Nombre de conseillers en exercice.....	: 33
Nombre de conseillers présents à 18 h 00.....	:24
Nombre de conseillers votants à 18 h 00.....	:31
Nombre de conseillers présents à 18 h 05.....	: 25
Nombre de conseillers votants à 18 h 05.....	: 32



**Rapporteur : Monsieur BRIAND, Maire**

#### ❖ Election d'un secrétaire de séance – Article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

➤ Nomme Monsieur Fabien PICHEREAU en tant que secrétaire de séance.

**INTERCOMMUNALITÉ - AFFAIRES GÉNÉRALES - FINANCES –  
RESSOURCES HUMAINES – SÉCURITÉ PUBLIQUE –  
SYSTÈMES D'INFORMATION**

**Rapporteur : Monsieur Benjamin GIRARD, Troisième Adjoint délégué aux Finances**

#### ❖ Finances – Budget Principal 2021 – Examen et vote de la Décision Budgétaire Modificative n° 1

**Monsieur Benjamin GIRARD** informe les membres du Conseil Municipal des éléments suivants concernant cette première Décision Budgétaire Modificative :

**En fonctionnement**, les principales dépenses sont :

30 125,00 € pour le paiement de l'assurance statutaire,

7 500,00 € pour une subvention à l'ouverture de la Maison d'Assistants Maternels O'Jardins de Capucine,

4 000,00 € pour compléter l'inscription initiale des crédits concernant l'entretien des fontaines du Cœur de Ville,

1 900,00 € pour permettre la prolongation du contrat de chauffage,



1 000,00 € pour l'habillement d'un nouvel agent de Police Municipale.

En recettes, il souligne une DGF inférieure aux prévisions, une dotation de péréquation supérieure à 1 226,80 € et surtout une notification des bases fiscales supérieure à 117 000,00 €.

Il explique qu'au final la section de fonctionnement dégage un excédent de 90 367,00 € qui servira à équilibrer la section d'investissement en y ajoutant 37 958,00 € pris sur les dépenses imprévues de la section de fonctionnement, soit au total 128 325,00 € virés en investissement.

**En investissement**, les principales dépenses sont :

96 000,00 € pour l'acquisition du mobilier de la Maison de quartier,

76 000,00 € pour un complément au marché de démolitions,

29 750,00 € pour les travaux de réfection de la toiture de la Ferme de la Rablais,

6 000,00 € pour le rachat du parc complet de défibrillateurs,

6 800,00 € pour le matériel pour les élections notamment en raison de la situation sanitaire.

Il souligne des dépenses en moins avec l'annulation de l'acquisition du bois du Pot de Fer et le changement des fenêtres du bâtiment administratif reporté en 2022 ainsi que des recettes en moins avec l'annulation de la vente d'une parcelle rue de Coubertin et celle du fonds de concours TMVL pour l'acquisition du bois du Pot de Fer.

Il explique que la section d'investissement se solde par un déficit de 128 325,00 comblé par un virement de la section de fonctionnement.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve la Décision Budgétaire Modificative n° 1 du budget principal – exercice 2021.

❖ **Compte rendu de la réunion des commissions municipales du lundi 5 juillet 2021**

Il n'y a rien de particulier à ajouter.

**JEUNESSE – ENSEIGNEMENT – LOISIRS – PETITE ENFANCE**

**Rapporteur : Madame GUIRAUD, Huitième Adjointe déléguée à la Petite Enfance, aux Loisirs et Vacances**

❖ **Petite Enfance – Réservation de places municipales au sein de la crèche inter-entreprises « les Galopins » - Convention avec la société EVANCIA**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,



- 1) Approuve le projet de convention de réservation,
- 2) Autorise Monsieur le Maire et/ou l'adjoint délégué à signer ladite convention.

**URBANISME – PROJETS URBAINS - AMÉNAGEMENT URBAIN –  
COMMERCE - ENVIRONNEMENT – MOYENS TECHNIQUES**

**Rapporteurs :** Monsieur Benjamin GIRARD, Troisième Adjoint délégué aux Finances et Vice-Président de la Commission d'Appel d'Offres  
Monsieur GILLOT, Septième Adjoint délégué à l'Urbanisme, à l'Aménagement Urbain, Commerce

**❖ ZAC du Bois Ribert – Convention de mise à disposition et de servitude avec le SIEIL sur les parcelles cadastrées section AH n° 166 et 202 pour une extension du réseau**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Donne son accord pour la conclusion avec le SIEIL d'une convention amiable de mise à disposition et de servitude sur les parcelles cadastrées section AH n°166 et 202 appartenant à la Commune,
- 2) Autorise Monsieur le Maire ou son adjoint délégué à l'Urbanisme à signer tous les actes et pièces utiles qui en découlent.

**❖ Moyens techniques – Maintenance des installations thermiques, de ventilation et de climatisation des bâtiments communaux – Appel d'offres ouvert – Autorisation du Conseil Municipal pour la signature du marché**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué aux Finances à signer le marché avec l'entreprise retenue par la Commission d'Appel d'Offres, à savoir : ENGIE SOLUTIONS – Agence Maine Centre Poitou – 6 rue Léandre Pourcelot – 37540 SAINT-CYR-SUR-LOIRE, pour un montant de 2 863 238,74 € HT.

Le Maire,

Philippe BRIAND.